



QUESTION SUR PRISE D ACTE DE RUPTURE DE CONTRAT AUS PRUD4

Par **pascale2B**, le **13/12/2012** à **10:51**

bonjour je suis au prud'hommes contre mon employeur depuis des mois il ne me fournit pas mes papiers necessaires pour obtenir mes ij donc pas non plus de complements de salaire par ma complementaire zero salaire ou au compte goutte cela en vue de me faire demissionner ce qui va finir par se produire car j'ai epuiseé mes reserves g trouvé un emploi en cdi mais en me rendant aux prud'hommes pour demander des renseignements ils m'ont dit que je ne devais pas demissionner mais faire une prise d'acte de rupture de contrat aupres d eux et m ont demandé de me renseigner pour le reste des infos sachant que la personne desirant m'employer ce serai pour desuite et n'a pas le temps d'attendre mes eventuels rendez vous aux avocats...ma question est est ce que le fait de demander une prise d acte de rupture de contrat m' oblige a ne pas pouvoir prendre un autre emploie entre temps et quelles sont les demarches a suivre merci pource votre aide

Par **DSO**, le **13/12/2012** à **17:44**

Bonjour, rnrnPour vous répondre en détail et rapidement, je vous laisse mes coordonnées téléphoniques sur la messagerie personnelle du site.rnrnCordialement, rnrnDSO

Par **pat76**, le **15/12/2012** à **17:21**

BonjourrnrnVous travaillez pour un particulier ou une société.rnrnVous n'aviez pas saisi le

Conseil de Prud'hommes en référé pour obtenir la remise de vos attestations?